

## PROCES-VERBAL de la séance du 3 avril 2017

La séance du Conseil général s'ouvre à 20h00 sous la présidence de Monsieur Vincent Chabloz.

Monsieur le Vice-Président lit l'ordre du jour et demande si quelqu'un souhaite y apporter une modification. Ce n'est pas le cas.

### Appel :

L'appel est fait par Madame Lauren Blanc, secrétaire du Conseil. 52 membres sont présents sur 76 assermentés.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Vice-Président déclare la séance ouverte.

### Approbation du dernier procès-verbal :

Monsieur Vincent Chabloz informe l'assemblée que le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2016, approuvé par le bureau, était à disposition des membres du Conseil un quart d'heure avant la séance ainsi que sur le site Internet de la Commune ([www.lully.ch](http://www.lully.ch)).

Le Vice-Président demande si quelqu'un désire la lecture totale ou partielle. Cela n'est pas le cas.

Il demande ensuite si quelqu'un désire y apporter des modifications. Cela n'est pas le cas.

Le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2016 est accepté à l'unanimité.

### Assermentation :

Monsieur Vincent Chabloz informe l'assemblée qu'il a reçu la demande d'assermentation de deux personnes et demande si d'autres personnes dans la salle désirent être assermentées. Ce n'est pas le cas.

Il prie les intéressées à venir devant l'assemblée pour la prestation de serment et demande à toute l'assemblée de se lever. Monsieur le Vice-Président passe à la lecture de l'article 4 du règlement communal et demande la promesse de :

Madame	Corinne Lori REYMOND
Madame	Natacha REYMOND

Monsieur Chabloz leur souhaite la bienvenue et déclare qu'elles peuvent d'ores et déjà participer aux travaux de l'assemblée.

### Correspondance du bureau

Le bureau a reçu une lettre de l'association Région Morges invitant les conseillers à venir à la 2<sup>ème</sup> édition de la Conférence régionale des 11 communes de Région Morges, le samedi 30 septembre 2017 à la salle de la Crosette à Denges. On pourra y voir une exposition présentant les différents projets de la région, participer à une visite sur le terrain ou prendre part à une série de débats sur les enjeux du développement.

### Communications de la Municipalité

Madame Christine Birarda informe l'assemblée que la cantine scolaire de Lully ne sera pas intégrée à l'UAPE. Les communes de Lully et de Tolochenaz vont fonder une association avant la rentrée scolaire 2017. Il y aura un membre de

chaque municipalité ainsi qu'une conseillère de Lully et deux de Tolochenaz. La cantine restera indépendante pour des raisons financières. On pourra y accueillir des enfants dès 7h le matin et après l'école jusqu'à 18h30.

Monsieur Mark Wings précise que la municipalité souhaiterait y intégrer une personne du Conseil qui serait aussi parent d'élève et demande aux personnes intéressées de s'annoncer.

Monsieur Raphaël Coucet annonce que la Municipalité de Lully travaillera avec le SUPCI de la commune de St-Prex pour la police des constructions, les prestations seront facturées aux propriétaires.

### **Préavis municipal No 01/2017 : Modification des statuts de l'ASIME (Association Scolaire Intercommunale Morges et Environs)**

Monsieur Mark Wings présente le préavis susmentionné que les conseillers ont reçu en annexe à la convocation de la présente Assemblée.

Le rapport de la commission chargée d'étudier ce préavis est lu par Monsieur Walter Gfeller.

Monsieur Vincent Chabloz ouvre la discussion à ce sujet.

Monsieur Harri Wettstein demande si les Grandes Roches seraient vendues?

Monsieur Mark Wings répond que le bâtiment appartient à la Commune de Morges qui n'ont pas exprimé le désir de vendre. Des rénovations de ce bâtiment seraient trop coûteuses.

Monsieur Olivier Virnot demande pourquoi il ne serait pas possible de le rénover car l'on est attaché à cet endroit.

Monsieur Wings réitère que c'est une question de coût et la nouvelle structure présente une offre supérieur.

Monsieur Walter Gfeller se souvient d'avoir lu que le nouveau bâtiment serait une propriété de l'ASIME. L'ancien bâtiment est une propriété de la Commune de Morges.

Monsieur Wings ajoute que selon les règles de la LATTc, on ne peut pas reconstruire au même volume.

Madame Annia Haselbach demande si le coût de l'hypothèque et l'entretien ne pouvait pas être partagé par les neuf communes?

Monsieur Wings va se renseigner et donnera une réponse à la prochaine séance du Conseil général.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Vice-Président demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée.

Cela n'est pas le cas.

Le Conseil passe au vote pour le préavis No 01/2017 de la Municipalité.

L'assemblée du Conseil général de Lully

- Dans sa séance du 3 avril 2017,
- Vu le préavis de la Municipalité No. 01/2017,
- Où le rapport de la Commission chargée de son étude,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide:

D'accepter la modification des statuts telle que présentée, à savoir :

- La modification de l'art. 2, alinéas 1 à 3;
- La modification de l'art. 13, alinéa 13.

Accepté à l'unanimité.

**Préavis municipal No 02/2017: Demande de crédit extrabudgétaire de CHF 65'000.00 pour l'étude d'un schéma directeur d'aménagement et d'exploitation des espaces publics communaux**

Le Syndic, Monsieur Mark Wings, présente le préavis susmentionné que les conseillers ont reçu en annexe à la convocation de la présente Assemblée.

Le rapport de la commission chargée d'étudier ce préavis est lu par Monsieur Benoît Petit.

Le rapport de la commission de finances chargée d'étudier ce préavis est lu par Monsieur Thierry Ruch.

Monsieur Vincent Chabloz ouvre la discussion à ce sujet.

Monsieur Jean-François Rubin demande si l'on va étudier les espaces verts?

Monsieur Eric Rondot répond que la commune veut harmoniser avec des arbres et arbustes.

Madame Corrine Lori Reymond demande quelle serait la dimension écologique dans les aménagements?

Monsieur Rondot répond qu'avec les remarques des bureaux, on travaillerait dans le sens des souhaits.

Monsieur Harri Wettstein demande où figure le PALM dans ces aménagements?

Monsieur Rondot répond que le PALM traite les aménagements régionaux et la Commune de Lully traite notre commune.

Monsieur Mark Wings remarque que le PALM ne gèrent pas concrètement les projets. Ce qui se passe à la commune est géré par la commune.

Monsieur Olivier Virnot demande si le Plan directeur est accepté, est-ce que la commune décidera les objets en bloc ou seront-ils saucissonnés?

Monsieur Wings répond que le bureau définira les priorités et que ce ne sera pas tout en même temps. Avec un tel investissement, il ne sera pas possible de faire en bloc. Avec ce plan, on aura une vision globale et procédera étape par étape.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Vice-Président demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée.

Cela n'est pas le cas.

Le Conseil passe au vote pour le préavis No 02/2017 de la Municipalité.

L'assemblée du Conseil général de Lully

- Dans sa séance du 3 avril 2017,
- Vu le préavis de la Municipalité No. 02/2017,

- Ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- Ouï le rapport de la Commission des finances chargée de son étude,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide:

1. De lui accorder un crédit extrabudgétaire de CHF 65'000.- pour l'étude d'un schéma directeur d'aménagement et d'exploitation des espaces publics communaux,
2. De financer ce montant par la trésorerie courante,
3. D'amortir l'investissement de CHF 65'000.- par un prélèvement au fonds de réserve pour les routes (compte 9282.12).

Accepté à une forte majorité, 4 abstentions.

### **Divers & Propositions Individuelles**

Monsieur Walter Gfeller demande une explication concernant les platanes à l'Allée des Platanes.

Monsieur Eric Rondot répond que la Municipalité a pris la décision de remplacer ceux plus proches du bureau de Poste pour raisons de sécurité. Les nouveaux platanes sont jeunes avec un coût raisonnable et ils pousseront rapidement. En ce qui concerne les 24 arbres restants, on verra l'évolution de leur santé.

Monsieur Jean-François Rubin demande la nature des travaux qui se déroulent au nord de la commune.

Monsieur Marc Genton explique que les travaux se déroulent sur la commune de Denens. Celle-ci rénove un collecteur des égouts (augmentation de la capacité). Dans le cadre de ces travaux, l'AIEB doit modifier une canalisation et la faire passer au-dessus du collecteur.

Monsieur Christian Ethenoz demande la raison pour laquelle les WC sous la salle de la commune n'existent plus ?

Monsieur Raphaël Coucet répond que ces WC devraient impérativement être remplacés et qu'en attendant on peut demander la clé pour utiliser les WC à la Poste ou à l'épicerie.

Madame Sylviane Dupuis pose une question regardant le sens de circulation sur le chemin du Pontet.

Monsieur Eric Rondot répond que ce sera unidirectionnel avec une sortie ouest fléchée. Ce sera mis à l'enquête.

Madame Sandra Gaidon constate qu'il y a toujours des soucis à la place de jeux concernant l'usage de cannabis devant les jeunes écoliers. Elle demande une information concernant la présence de l'éducateur et demande si l'on prendra des mesures.

Monsieur Mark Wings répond que c'est le statu quo. L'éducateur est venu mais c'est la jeune personne qui doit être engagé pour une amélioration de la situation. La gendarmerie est au courant mais elle est limitée dans ses capacités de contrôler la situation.

Monsieur Eric Rondot dit qu'en effet, la situation est compliquée car la personne a toujours trop peu de cannabis sur elle pour être arrêtée.

Madame Sandra Gaiddon demande la possibilité d'une médiation globale au village par les services sociaux pour que la personne prenne ses responsabilités.

Monsieur Mark Wings répond qu'il y a déjà eu une médiation avec des accords qui n'ont pas été respectés.

Madame Viviane Rondot prend la parole et souligne que plusieurs menaces sur sa famille ont été faites, et après discussion avec la gendarmerie, une seule résolution est à faire. Pour toutes infractions constatées, il faut avertir la gendarmerie, plus ils auront de matières plus ils pourront sévir.

La parole n'étant plus demandée, il est 21h04. Monsieur Vincent Chabloz clôt la séance et invite l'assemblée au verre de l'amitié.

Le Vice-Président :



Vincent CHABLOZ



La Secrétaire :



Lauren BLANC

Lu et approuvé le 21 mai 2017

Les scrutateurs :



Claude PRIOR



Viviane RONDOT